

Etre artiste à l'école

Les discours officiels en matière scolaire ont toujours reconnu l'importance des arts dans l'épanouissement de la personnalité, mais parallèlement les programmes maintiennent obstinément ces enseignements sur un strapontin.

L'école par ailleurs manque chez nous singulièrement de souplesse: les adolescents qui poursuivent des études artistiques poussées (musicales entre autres) ou ceux qui pratiquent un sport de manière intensive ont le plus grand mal à harmoniser ces activités avec leur formation scolaire.

Or, ces derniers mois, on sent comme un frémissement ici et là en Suisse dans l'institution scolaire...

Neuchâtel annonce l'ouverture pour août 89, en division diplôme de l'Ecole de commerce, d'une nouvelle section destinée aux élèves sportifs et artistes. Zurich se dote, dès la rentrée prochaine, d'un Lyceo artistico préparant les étudiants à une double maturité, artistique et fédérale. A Lausanne enfin vont être ouvertes en août prochain deux classes pour artistes et sportifs d'élite dans le cadre du gymnase actuel.

Dans le canton de Vaud, la mise en place de la nouvelle loi scolaire et la généralisation à trois ans de la durée du gymnase obligent à reconsidérer l'organisation des études gymnasiales dans leur ensemble. L'horizon vaudois, c'est 1991. L'Association vaudoise des maîtres de gymnase (AVMG), qui regroupe un bon tiers des enseignants de ce niveau, a pris position en faveur de la création d'une maturité artistique dans le canton (c'est la demande de 80% des maîtres qui ont répondu à son enquête). Une telle maturité existe déjà à Genève, depuis plus de dix ans, et chaque année près d'une centaine de Vaudois suivent cet enseignement.

Par ailleurs, il y a longtemps que les milieux sportifs souhaitent que l'école prenne en compte les problèmes d'entraînement. C'est ainsi qu'est née en 1983 au Département de l'instruction publique l'idée de classes spéciales pour sportifs d'élite. A la vaudoise, on a ensuite élargi le projet

aux musiciens et on a abouti, il y a quelques mois, à la décision d'ouvrir en août 89, à titre expérimental, deux classes «pour artistes et sportifs d'élite» au gymnase du Bugnon à Lausanne. Il ne s'agit pas d'une filière nouvelle, mais d'une adaptation des horaires et des conditions de travail dans le cadre actuel du règlement fédéral de maturité. Les aménagements consistent en un allègement de l'horaire hebdomadaire (25 périodes d'enseignement au lieu de 35) et une possibilité d'obtenir 6 semaines de congé supplémentaires pendant l'année. Des cours individuels d'appui seront systématiquement organisés pour aider les étudiants à se maintenir «à flot», puisque les programmes et les examens seront les mêmes pour eux que pour tous les autres gymnasiens.

Ces classes sont ouvertes aux adeptes de tous les sports, du ski au badminton; dans le domaine artistique on a retenu la musique, la danse et les arts visuels.

Comment opérer la sélection à l'entrée dans ces classes? Autant le domaine sportif est étroitement balisé (cadres national et régionaux, sélections suisse, cantonales), d'où des critères précis, autant l'appréciation est délicate en matière artistique. Il faut espérer malgré cela que les artistes, intégrés après coup au projet par souci d'équilibre («la tête et les jambes»), y trouveront leur pleine place. L'expérience sera intéressante à suivre, même s'il apparaît d'emblée que les motivations des initiateurs sont plus politiques que pédagogiques, et que cet aménagement ne peut constituer une alternative à la maturité artistique que souhaitent maîtres et élèves. Faisons le pari: si l'on peut, avec un enseignement allégé mais plus individualisé, aboutir au même résultat (la maturité fédérale) en offrant une forte option sportive ou artistique, on aura fait la preuve que d'autres options sont possibles et que les études gymnasiales dans leur rigidité actuelle et leur tentation encyclopédiste ne sont plus une fatalité inéluctable.

L'inattendue ascension de Kaspar V.

(y) C'est l'homme qu'il fallait: radical, officier, sénateur, du bon âge, protestant, non zurichois. Pas brillant certes, mais solide en idées et cordial tous les jours. Mauvais orateur, bon élève, mandataire chanceux (entré comme premier des viennent-ensuite au Grand Conseil lucernois en 1972, et au Conseil national en 1982), parlementaire peu bavard, patron engagé, capitaine convaincu mais pas fanatique, militant pour le rapprochement avec l'Europe, comme il l'avait fait pour la construction de l'Université de Lucerne.

En bref, l'homme est mal connu mais plutôt sympathique, le chef d'entreprise est plus ouvert au monde qu'aux droits sociaux, le radical est plus aligné sur le Vorort que sur les corporations zurichaises. Libéral dans les idées, se classant lui-même de la tendance Röpke (1899-1966), conservateur dans les valeurs (travail/compétence, famille/équilibre, patrie/rattachement). Kaspar Villiger tient l'économie de marché pour le seul système compatible à long terme avec la démocratie. L'interventionnisme étatique freine autant la crois-

sance que la résistance aux technologies nouvelles ou moins modernes. Le progrès social? Bien sûr, il faut que règne l'ordre intérieur, mais aussi que les «conditions-cadre» de l'économie suisse ne mettent pas en cause sa compétitivité internationale.

Pas la moindre petite question

Le credo du futur non ministre de l'Economie publique en fera un conseiller

fédéral dans la ligne, comme il aura été un parlementaire du rang, et du genre à ne pas trop déranger l'administration par son activité dans l'hémicycle, quitte à l'assiéger plus discrètement en ses bureaux. En cinq ans de Conseil national, Kaspar Villiger a réussi à ne pas déposer une seule motion, ni le moindre postulat à son nom; il en a tout juste repris un de son collègue de parti, Kaspar Meier, non candidat en 1983, qui préconisait une prolongation du délai de trois ans pour la demande de remboursement de l'impôt anticipé; idée balayée par le Conseil national le 22 mars 1984. Au reste, notre futur ministre a signé deux interpellations, sur les conditions générales de la place financière suisse (1985) et sur l'économie souterraine (1987). Mais pas la moindre de ces petites questions auxquelles le Conseil fédéral donne une réponse écrite, souvent substantielle; pas une seule intervention à l'heure des questions, ces nonante minutes au plus qui ouvrent les séances des deuxième et troisième lundis de chaque session ordinaire.

Dans les débats, Kaspar Villiger est intervenu bien sûr plus souvent aux Etats, où il a pu suivre deux dossiers qui l'ont passionné ces dernières années: la protection contre les licenciements, qu'il ne veut pas étendre par égard pour les PME, et le droit des S.A., qu'il faut assouplir pour aider les sociétés à se donner la dimension multinationale, ou à tout le moins européenne. Son aisance à se ranger tantôt derrière l'USAM, ou tantôt du côté du Vorort, vient sans doute de la dimension intermédiaire de l'entreprise familiale, qui occupe environ 400 personnes pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 45 millions de francs.

Un homme sans surprises

En tout état de cause, l'homme répercute comme il faut le point de vue approprié, lisant sur le mode monotone et rapide de longs textes écrits d'avance. Ses interventions spontanées dans les débats au plénum sont très rares, ce qui est une manière de les rendre mémorables; ainsi, on se souvient de son plaidoyer pour la prise en considération d'un certain niveau de profit comme critère pour l'appréciation des abus en matière de prix à surveiller (février 1982); il était

DOSSIER DE L'EDITO

La double maturité zurichoise

(fg) Le projet zurichois est, parmi ceux dont nous parlons dans l'éditorial, le plus ambitieux. Ce Lyceo artistico est en effet mis sur pied par le Canton en association avec l'Etat italien. Il s'agit en cinq ans (au lieu des quatre ans et demi des gymnases zurichois officiels) et avec un horaire hebdomadaire plus chargé de permettre à des élèves motivés de préparer simultanément deux maturités: une maturité fédérale en langues modernes et une «maturita artistica» italienne.

Dix heures par semaine environ seront consacrées aux arts plastiques et — particularité originale — cet enseignement sera dispensé en italien (langue retenue d'ailleurs comme première langue étrangère, suivie du français et de l'anglais).

Ce double accent mis sur l'italien et les arts plastiques est intéressant à plus d'un titre:

— il vise à combler une lacune évidente des études préuniversitaires, par la prise en compte de la dimension artistique de la formation, jusqu'ici négligée (toutefois, dans un premier temps au moins, la musique n'est retenue qu'en option facultative).

— il permettra d'offrir aux enfants de travailleurs italiens établis en Suisse une meilleure voie d'accès à l'Université (et l'on sait à quel point leur recrutement est aujourd'hui déficitaire). Au sortir du Lyceo artistico les étudiants pourront entrer dans toutes les Hautes écoles suisses et italiennes ainsi que, en Italie, dans les Académies d'art.

— plus généralement, les autorités zurichaises et italiennes espèrent par cette initiative contribuer à un meilleur échange entre les deux cultures — et le fait de nommer un Tessinois à la tête de ce lycée est à cet égard significatif. ■
(Source: *Tages-Anzeiger*, 14.12.88)

alors parti en guerre, dans le sillage de Kurt Furgler, pour démolir une proposition désespérée de l'indépendant saint-gallois Franz Jaeger, que ce dernier a d'ailleurs retirée avant le vote.

En matière de développements spontanés, le conseiller fédéral Villiger poursuivra donc la grande tradition des radicaux, économisant leurs modestes talents oratoires, du genre Schaffner, Honegger ou Kopp — rien à voir avec les latins expansifs du style Nello Celio ou Delamuraz.

Flambeaux à reprendre

Mais l'homme de Pfeffikon/LU reprend aussi d'autres flambeaux: celui de l'accordéoniste Schlumpf et du cycliste Aubert, en y ajoutant le talent d'un trompettiste de jazz amateur et une assez large culture littéraire. Quant au cigare, qui lui donne l'air gentil d'un oncle Sam très rajeuni, il devra y renoncer, sauf en fin de repas au Schweizerhof ou dans ses déplacements en Jaguar blanche.

A noter, la force de caractère exigée par un tel renoncement. Bref, l'étoffe d'un chef, du Département militaire fédéral par exemple. ■

TAUX HYPOTHECAIRES

La remontée

(y) En mai dernier, les banques réduisaient les taux hypothécaires, à contrecœur bien sûr et en jurant que la baisse serait transitoire. Dès la fin décembre, la rumeur d'une hausse se faisait plus précise, sous l'effet d'une inversion de tendances: depuis l'été 1988, les taux en vigueur sur le marché monétaire (placements à court terme, trois mois par exemple) avaient dépassé ceux des dépôts à plus longue échéance, tels les prêts hypothécaires. Dans la première quinzaine de janvier, les banques relevaient à deux reprises les taux de leurs dépôts à terme fixe, qui passaient de 4 1/4 à 4 3/4%.

Du coup, le relèvement des taux hypothécaires devenait inévitable. L'UBS prenait les devants en préconisant une augmentation d'un demi pour-cent d'un coup soit, selon la règle admise sous le règne du surveillant des prix Léo Schürmann (1973-75), une hausse de 7% des loyers, dès l'automne prochain au plus tard.

La soudaineté et l'ampleur de la mesure ont frappé l'opinion à juste titre. Mais sur le moment, un fait a échappé qui

vaut son pesant de modification des rapports de force: jusqu'ici, la procédure en cas de modification des taux hypothécaires passait par une décision de la convention de place zurichoise, emmenée en telle occurrence par la Banque cantonale de Zurich (BCZ); les autres marchés suivaient, de même que les banques commerciales, dans les 24 à 48 heures. Or cette fois, l'UBS se profile comme leader, rôle que sa qualité de plus important créancier hypothécaire du pays lui permet de jouer désormais.

La vraie concurrence des banques cantonales

Voilà de quoi ouvrir enfin les yeux des banques cantonales. Elles, que l'Association suisse des banquiers a envoyées — en vain — en première ligne pour combattre la rémunération des avoirs sur comptes de chèques postaux privés, devraient enfin identifier leur véritable concurrence: elle se situe bel et bien du côté des grandes banques commerciales, qui n'hésitent pas, quand cela les arrange, comme dans le domaine hypothécaire, à déborder sur les marchés que les établissements cantonaux croient naïvement pouvoir travailler en priorité. Notons encore que le Conseil fédéral devrait se prononcer dans les mois à venir sur la seconde initiative des consommatrices, qui vise essentiellement les taux hypothécaires. En attendant, les sept Sages sortent de leur réserve pour tancer les propriétaires et leur rappeler que peu d'entre eux ont répercuté sur les loyers la dernière baisse en date, de 1/4 de point.

P.S. moralisateur: la Banque cantonale zurichoise est mal récompensée de l'engagement pris auprès de la Banque nationale; elle avait dit sa volonté de ne pas suivre sans délai le signal donné par la hausse des taux indicateurs. L'UBS, elle, n'a pas eu de tels égards, ce qui a contraint Markus Lusser, président du directoire de notre banque centrale, à multiplier ces derniers jours les interviews pour affirmer que ladite banque assumait toutes les conséquences de sa lutte contre l'inflation renaissante. ■

KASPAR VILLIGER ET LE DROIT DES SA

Toujours là au bon moment

(y) Au Conseil national en septembre 1985, comme au Conseil des Etats trois ans plus tard, Kaspar Villiger s'est déployé dans le débat sur la révision du droit des S.A., sans l'emporter sur l'essentiel à ses yeux, en ces temps d'intégration européenne, à savoir l'ouverture aux partenaires/actionnaires étrangers. Les procédures d'enregistrement prévues pour freiner les OPA malveillantes pourraient entraver le développement des groupes aux activités transfrontières, lesquels ne se gênent pas pour prendre leurs dispositions à toutes fins utiles, comme l'a fait récemment Nestlé.

A noter que la presse économique et certaines organisations, Vorort et banquiers en tête, mettent tous leurs espoirs dans le Conseil national, qui

vient d'entamer en commission la procédure d'élimination des divergences. De son côté, Kaspar Villiger pourrait inciter le Conseil fédéral à assouplir sa position dans un avenir plus ou moins lointain. Dans cette prometteuse perspective, le Vorort estime qu'il est urgent d'attendre ou, comme on dit à la NZZ, de «faire une pause» dans le traitement du dossier déjà ancien de la révision de l'actuel droit des S.A., qui remonte, rappelons-le, à 1936.

Détail piquant ou coïncidence significative: la NZZ du 28/29.1.1989, qui réclame ladite pause en page 33, consacre une pleine page, la 23^e, dense et soignée comme il convient, au candidat Villiger. Histoire sans doute de faire savoir qui va continuer de gouverner dans ce pays.

Du fédéralisme coopératif à la démission

(ag) Il est fondamental que la police demeure un attribut de la souveraineté cantonale. Mais il est évident aussi que certaines tâches peuvent dépasser les forces (dans les deux sens du terme) de police: rencontres internationales exigeant des mesures exceptionnelles de sécurité, manifestations gigantesques de sport ou de rock, catastrophe naturelle, industrielle, ferroviaire ou aérienne, etc. La confrontation du principe et des circonstances conduit en conséquence à la collaboration intercantonale. Elle trouve son fondement juridique dans un concordat. Les gouvernements cantonaux vont proposer à leurs Grands Conseils respectifs de ratifier celui qui règle «la coopération en matière de police en Suisse romande». Le débat sera révélateur de l'esprit fédéraliste de chaque canton. Car sous couvert de coopération, le concordat crée une automaticité qui conduit à un dépouillement de souveraineté, dans un cas au moins où elle a le devoir de s'exercer.

Contenu

Sont parties au concordat les cantons «de Suisse romande», telle est l'appellation officielle. Les cantons bilingues sont considérés comme romands (Valais, Fribourg); en revanche de Berne et plus particulièrement du Jura bernois, il n'est pas question.

La coopération s'applique en cas de catastrophe, de crimes accompagnés de violences graves, de troubles intérieurs ou de risques d'émeute, d'organisation de contrôles communs de police criminelle, de grandes manifestations, de rencontres internationales importantes.

L'entraide policière, dans ces situations-là, est de bon sens et de bon voisinage. Dans tous ces cas, sauf un: celui des troubles intérieurs. Certes le maintien de l'ordre public est une responsabilité première des Etats cantonaux; mais s'il est troublé, si une intervention se justifie, l'engagement des forces de police doit pouvoir faire, dans chaque cas et pour chaque canton intervenant, l'objet d'une appréciation politique. Or le concordat, dans un article ambigu (art. 4),

tout en rappelant que le gouvernement cantonal est l'autorité qui requiert ou accorde l'aide concordataire, précise à l'alinéa suivant que la partie requise «est tenue de mettre à disposition du canton qui en fait la demande les effectifs prévus par l'autorité concordataire».

Il y a donc automaticité. Elle n'est pas acceptable.

Pour justifier cette obligation, on fera valoir que la formule «sont tenus» de prêter secours figure déjà dans la constitution fédérale, article 16. En fait, c'est dans un contexte différent.

L'article 16

L'article 16 est pour une part désuet. Il a été conçu alors que le «Sonderbund» et les corps francs étaient présents dans les mémoires, et à une époque où les cantons disposaient de leurs propres corps de troupe.

Aujourd'hui si l'intervention de l'armée est constitutionnellement possible et même prévue expressément par l'ordonnance du 17 janvier 1979, chacun admet, du moins on l'espère, que ce recours est la pire des solutions. Les tâches d'ordre doivent être le fait de la police.

Mais il demeure que l'article 16, sous ses dehors désuets, pose deux principes essentiels, en cas de «troubles à l'intérieur» (art. 16, alinéa 1):

— aviser le Conseil fédéral, afin qu'il agisse dans les limites de sa compétence. Ce n'est qu'en cas d'urgence que le gouvernement d'un canton peut s'adresser directement aux autres Etats confédérés.

— veiller en cas d'intervention au respect de l'article 5 de la Constitution, qui garantit les droits constitutionnels des citoyens.

Le concordat proposé ne respecte pas ces deux principes. D'une part il court-circuite le Conseil fédéral, même lorsque l'urgence n'est pas évidente. Avec les moyens modernes de transmission et de déplacement, on ne voit pas d'ailleurs ce qui rendrait Berne moins à portée de téléx que n'importe quel canton romand;

la Suisse romande se caractérise de surcroît par des distances internes importantes: Delémont-Sion-Genève.

D'autre part, l'automaticité ne permet pas, avec un recul suffisant, de juger si les droits constitutionnels sont respectés.

Actualité du sujet

Les interventions fédérales, en application de l'article 16, recensées dans la jurisprudence constitutionnelle, furent nombreuses au XIX^e siècle, au Tessin notamment et plus près de nous, à Genève en 1932.

L'entraide policière a retrouvé son actualité, lors des événements du Jura ou des manifestations contre Kaiseraugst. Ces interventions ont montré qu'il était utile que chaque canton, sollicité de mettre à disposition ses forces de police, apprécie la situation. Le canton requérant des renforts peut s'être laissé entraîner dans une épreuve de force maladroite ou ne pas avoir eu le courage de faire respecter la liberté de réunion, etc. Une analyse de la situation, que ce soit celle du Conseil fédéral ou celle de chaque gouvernement cantonal, est un facteur de pondération. Elle préserve des chances de conciliation ou d'apaisement. Les responsables cantonaux de la police craignent ces analyses de situation; ils redoutent les dérobades; l'automaticité les libère d'une justification sur l'opportunité d'une intervention, hors des frontières.

A tort, car l'entraide, dans les situations conflictuelles, doit être l'exercice d'une souveraineté responsable.

On souhaite que les Grands Conseils, à commencer par celui du canton de Vaud qui débattrait le premier de cette question, n'acceptent pas une si lourde délégation de compétence aux seuls magistrats chefs de police. On s'étonne d'ailleurs que les gouvernements cantonaux l'aient consentie.

L'amendement d'un concordat, exercice difficile, est néanmoins plus aisé pour la première assemblée qui ratifie l'accord; les autres peuvent tenir compte de sa proposition. Il suffirait donc de préciser à l'article 4 du concordat que l'aide des forces de police n'est pas, en cas de troubles intérieurs, une obligation juridique échappant à toute appréciation, mais qu'elle résulte, chaque fois, d'une libre décision du gouvernement cantonal sollicité. ■

Des scénarios pour interroger le présent

(jd) «L'avenir du mouvement syndical en Suisse». C'est sur ce thème que le magazine *Diskussion*, une publication éditée par des syndicalistes critiques, a organisé en octobre dernier un débat qui a réuni plus de 80 participants. Dans son dernier numéro, *Diskussion* publie les six brefs exposés présentés à cette occasion. Ci-dessous et en résumé, le diagnostic et les perspectives d'avenir formulés par Martino Rossi, vice-président de l'Union syndicale tessinoise.

Rossi observe que le progrès technique s'accompagne d'une dévalorisation du travail: diminution de la proportion des actifs, réduction du temps de travail dans le cycle de vie, chômage structurel. En conséquence, c'est aussi le travail comme valeur morale qui s'effrite au profit des valeurs post-matérialistes et de la réalisation de soi.

Quand la quasi-totalité des actifs sont des salariés, le concept de classe ouvrière perd en signification. Les salariés n'ont pas que des intérêts communs et le sens de la solidarité s'émousse quand les différences de salaire s'accroissent. Le bien-être matériel et la sécurité sociale ont modifié profondément l'existence des travailleurs: plus d'autonomie et de loisirs, individualisme marqué.

L'Etat est devenu un acteur économique et social majeur qui limite le champ d'action patronal et syndical (lois sociales, politique économique). Le rôle politique et institutionnel des syndicats a pris de l'importance au détriment de leurs fonctions traditionnelles: la diversité du monde salarial rend difficile la représentation des travailleurs; les syndicats sont en concurrence avec l'Etat, le marché et les organisations (locataires, consommateurs, usagers) qui proposent des services spécifiques.

Trois perspectives pour le futur

Face à cette perte de prestige des syndicats et à l'érosion de leurs effectifs, Rossi voit trois issues possibles pour sortir de la crise d'identité qui frappe les organisations syndicales.

- Les syndicats deviennent des organisations para-étatiques, avec des fonctions de contrôle, d'administration et d'arbitrage: inspection du travail et de

l'apprentissage; administration de la formation professionnelle, de l'assurance-chômage, de la prévoyance professionnelle, de la main-d'œuvre étrangère, des offices de placement; conciliation des conflits de travail. Ce modèle implique la dépolitisation et l'unification des syndicats, le financement public d'un réseau de fonctionnaires dont l'action est soumise au contrôle du parlement. Dans ce cas de figure, les négociations collectives sont conduites par des commissions d'entreprises ou de branches extérieures au syndicat, dans le cadre de la réglementation étatique.

- Les syndicats assurent la défense de l'ensemble des intérêts économiques des citoyens en tant que salariés, locataires, contribuables, assurés, usagers des services publics, consommateurs. Pour ce faire, les syndicats et les organisations spécialisées constituent une structure fédérée ou unitaire.

- Les syndicats sont le moteur des mouvements sociaux de base et agissent comme un groupe de pression politique. Ils admettent que le statut de salarié n'implique plus une identité, des intérêts et des objectifs communs; ils comprennent qu'une représentation unitaire des salariés n'est plus possible: négocier les conditions de travail, c'est l'affaire d'organes qui se constituent démocratiquement au niveau des professions, des branches ou des entreprises.

Le syndicat est alors une organisation partisane parmi d'autres qui se caractérise par un programme et non par référence à une profession, un secteur économique ou une classe sociale. Il définit une politique globale de la production, de l'organisation du travail et de répartition/redistribution des revenus. Comme groupe de pression politique, il participe

activement au processus démocratique, agit sur les partis, les pouvoirs publics, les électeurs pour tout ce qui touche à son programme. Il a l'Etat pour interlocuteur et laisse aux organisations dans les entreprises, les branches ou les professions, le soin de régler les rapports concrets avec les employeurs.

A l'analyse on constate que les trois perspectives décrites par Martino Rossi, additionnées, couvrent à peu de chose près le champ d'action occupé aujourd'hui par les syndicats. Ces derniers en effet remplissent déjà des tâches para-étatiques; ils assument également un rôle de défense des locataires et des consommateurs et ils agissent comme un groupe de pression politique. De plus, ils assurent la représentation des travailleurs face au patronat. Peut-être les syndicats courent-ils trop de lièvres à la fois. C'est l'intérêt des scénarios de Rossi de distinguer les différentes fonctions remplies par les syndicats et de les confronter à la réalité sociale actuelle. De cette confrontation devraient émerger de nouvelles priorités et des lignes d'action adaptées aux besoins et aux aspirations des salariés. ■

Diskussion. Magazin für aktuelle Gewerkschaftspolitik, Postfach 290, 8026 Zurich

EN BREF

La *Schweizer Illustrierte* a publié un certain nombre d'aphorismes de Hans W. Kopp, extraits de publications parues entre 1975 et 1983. Traduisons-en un seul: «Celui qui ment n'a pas à avoir peur; mais celui qui a peur ment.» («Wer lügt, braucht nicht Angst zu haben; aber wer Angst hat, lügt.»)

Des problèmes financiers, de répartition des compétences et d'organisation ont amené les électeurs de la principale commune civile du canton de Zurich, Elgg, à en décider la dissolution. Cette institution est vieille de 160 ans et avait pris la succession des anciennes communautés et corporations du Moyen-Age. Cette forme de démocratie directe compte encore 24 collaborateurs et il en reste 22 à Zurich.

Généalogie

Horreur! Le petit monstre hongrois a de nouveau frappé! Judith Polgar, grand-maître international des échecs à douze ans, c'est-à-dire plus jeune que l'inoubliable Bobby Fischer, qui devint champion du monde en 1972 — elle est créditée de 2600 points ELO et des poussières, plus que n'importe quel joueur suisse, Kortschnoi mis à part, et pulvérisée des maîtres chevronnés avec une désinvolture incroyable. Et une fille, encore — ça, c'est le pire de tout!

Dieu le Père avait-il prévu toutes les conséquences, lorsque, au Trias, voici 400 millions d'années, Il s'engagea dans la voie qui de fil en aiguille devait nous amener là où nous en sommes aujourd'hui: les filles d'Eve de plus en plus présentes, dans mille et un contextes — l'éternel féminin, quoi, comme disait celui dont la belle-mère n'achevait pas de mourir.

A ce propos, j'ai souscrit à une réédition de la revue *Die Sammlung*, publiée par Klaus Mann, le fils de Thomas, le neveu de Heinrich Mann, le frère d'Erika

Mann et de Golo Mann, dont on vient de publier les souvenirs — revue anti-fasciste et anti-nazie qui parut dans les années 1933-1934 en Hollande, sous le patronage d'André Gide, d'Aldous Huxley et de Heinrich Mann; avec la collaboration, entre autres, de Brecht, de Döblin, d'Einstein, de Feuchtwanger, d'Else Lasker-Schüler, d'Emil Ludwig, de Romain Rolland, de Joseph Roth, de Sforza, d'Ernst Toller, de Jakob Wassermann, d'Arnold Zweig, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'Allemagne, de la plupart des grands écrivains de l'époque, qui avaient pour commune particularité d'être violemment opposés au nazisme, et d'ailleurs souvent d'origine juive.

Une telle revue nécessitait des moyens financiers dont le rédacteur était dépourvu. Et c'est là que je rejoins ce que je disais plus haut: un mécène se trouva pour avancer l'argent nécessaire — en la personne d'Anne-Marie Schwarzenbach, eh oui! petite-fille du brave général Wille, nièce du colonel-commandant de corps Wille, le rival du général Gui-

san; cousine germaine, si je ne me trompe, de James Schwarzenbach! C'est là qu'on voit que le dicton qui affirme que «bon sang ne saurait mentir» se trompe quelquefois, et que ceux qui pensent qu'à père avare succède un fils prodigue sont plus près du vrai que ceux qui vont répétant: «*Tel père, tel fils...*» On imagine le désespoir de la pauvre mère, Marie-Renée Schwarzenbach, née Wille, et par sa propre mère von Bismarck: sa fille bien-aimée, qu'elle avait élevée avec le plus grand soin — à la cravache, «qui aime bien châtie bien»: excellente écuyère, Marie-Renée confondait, dit-on, un peu enfants et chevaux — qui se commettait, d'abord à Berlin, puis à Zurich, avec des Juifs, des communistes, des drogués et des homosexuels! De fil en aiguille, la malheureuse se rendit à Moscou, au Congrès des Ecrivains soviétiques (été 34). A son retour, ne supportant plus l'atmosphère de sa famille, elle fit une tentative de suicide; on l'interna dans une maison de repos, où elle mourut bientôt. Sur le conseil de la mère, la grand-mère Wille-von Bismarck crut bien faire en détruisant le *Journal* qu'elle laissait derrière elle, fort probablement plein de choses... fâcheuses! ■

CINEMA

«A Corps perdu»

(pi) Pierre a trois cicatrices. La première, sur la lèvre inférieure, contribue à lui donner cet air baroudeur, mi Bruno Ganz, mi Bruno Cremer: un physique bien carré, des épaules solides qui ne masquent pourtant pas une grande sensibilité ni la fragilité de ce que l'on croit être des certitudes.

La deuxième, il se l'est faite au Nicaragua, où il a enregistré, autant sur pellicule que dans sa mémoire, deux assassinats. Et s'il comprend, à travers cette mère en pleurs, qu'en tant que spectateur-voyeur il est aussi complice et assassin, il ne voit pas que le même rapport existe avec sa troisième blessure, celle du cœur.

On ne peut s'empêcher de songer, en regardant *A Corps perdu*, à deux autres films. La référence quasi automatique, incontournable, c'est *Pourquoi pas !*, de

Coline Serreau, qui mettait aussi en scène un «couple» de trois personnes: deux hommes et une femme. Mais *Pourquoi pas !* — époque oblige — traitait du possible. *A Corps perdu*, c'est la démonstration arithmétique que trois ne se divise pas par deux, que la rupture laisse un solitaire au moins, trois probablement.

L'autre référence, c'est évidemment le précédent film de Léa Pool, *Anne Trister*. Plusieurs arguments semblables: un événement marquant pour un des personnages se passant en terre étrangère; l'homosexualité; les cicatrices du cœur. Mais que de chemin parcouru. *A Corps perdu* est un film sans compromis: les images nous sont assénées, tout comme la musique et les dialogues que la rareté rend (trop) précieux.

Mais si certains thèmes sont parfaite-

ment maîtrisés, tels que l'homosexualité traitée comme une chose banale, ce qui lui enlève son habituel côté caricatural, l'insistance sur d'autres a parfois quelque chose d'agaçant. Ce que le spectateur a compris en une image, l'auteur nous le répète trop souvent, en couleurs, en noir et blanc et au ralenti. La véritable performance du film, c'est de nous faire découvrir, derrière les photos de Montréal que prend Pierre (mais qu'a prises Luc Chessex), un homme capable d'exprimer ses sentiments, de les vivre jusqu'au bout pour s'en sortir finalement mieux que ses deux ex-amant-e-s, qui n'ont pas osé la coupure totale. Pierre la subit et réagit. Derrière l'armoire à glace, il y a des larmes. Une composition rare au cinéma. ■

A Corps perdu, de Léa Pool, avec Matthias Habich, Michel Voïta, Johanne-Marie Tremblay.

Les artisans du livre

(pi) Vu les dimensions réduites du marché romand, le pari des Editions d'en bas peut surprendre, voire sembler masochiste: assurer la publication et la diffusion de textes d'essence suisse — donc inintéressants hors de nos frontières — qui bien souvent resteraient inconnus sans l'intervention de ces artisans du livre populaire, au sens de «qui parle des petites gens».

Au nom de cette volonté de partager, de ne pas laisser sombrer dans l'oubli des textes qui méritent d'être connus, les Editions d'en bas «sortent» chaque année une dizaine de livres, pour la plupart touchant à des domaines négligés par les grands: écologie, alternative, santé; histoire populaire; relations Nord – Sud, anthropologie; justice, prisons; champ social; littérature, récits, pour reprendre les têtes de chapitre du catalogue 1989.

Leur continuité (on ne peut pas parler de «survie»), les Editions la doivent à la fidélité d'un comité qui est à la fois organe dirigeant de l'association et comité de lecture, et qui ne rechigne pas à mettre la main à la pâte puisqu'il assure aussi des tâches d'expédition lors des sorties de livres. Un autre fidèle dans la maison est Michel Glardon, animateur qui occupe une portion indéfinie et variable des 2,5 postes de travail que fournissent les Editions. Homme de nombreux combats (on retrouve son nom dans plusieurs comités «politiques»), il s'occupe des Editions d'en bas depuis qu'il a quitté le poste de tuteur général du canton de Vaud. En sa qualité d'animateur, il supervise et coordonne la modeste production, auto-limitée à 12 titres par année. Pourquoi pas plus? *«Parce qu'au delà, je n'arriverais intellectuellement plus à digérer la production, ce qui nous obligerait à revoir et agrandir les structures.»* Il ne faut pas y voir une volonté d'immobilisme, mais un souci de se maintenir à la surface. Ils sont trop nombreux, ceux qui ont voulu passer à l'échelon supérieur et ont manqué la marche.

Bouillons et succès

Pourtant, les vocations ne manquent pas. Témoin: les 70 à 80 manuscrits reçus chaque année. 10 à 12 seront édités, parmi lesquels il faudra compter 2 à 3 «bouillons» et 2 «succès», le solde naviguant dans la moyenne, c'est-à-dire entre 1000 et 1800 exemplaires vendus, seuil à partir duquel un livre devient «rentable».

Les véritables succès restent rares et ne font d'ailleurs pas partie des objectifs principaux de la maison. Ce sont eux, toutefois, qui permettent à des textes moins prometteurs de voir le jour. *Moi, Adeline, accoucheuse*, véritable exception puisque vendu à 30'000 exemplaires, a ainsi permis à Michel Glardon *«de vivre plusieurs années grâce à une sage-femme valaisanne septuagénaire»*.

Le noyau dur

Les Editions ont également leur «noyau dur» formé d'environ 800 souscripteurs réguliers, qui reçoivent à domicile l'essentiel de la production, avec droit de retour et rabais de 20%. Avec un taux de retour oscillant entre 10 et 40%, ils assurent une rentrée d'argent dès la parution du livre, permettent un premier test du marché et limitent les risques de «bide» total. Les souscripteurs réguliers constituent *«un poumon financier»* selon Michel Glardon, qui ajoute que cette structure n'est possible que grâce à l'esprit méthodique des Suisses. Elle a été essayée en France, mais il a fallu abandonner, la plupart des souscripteurs «oublant» de payer ou de retourner les livres qu'ils avaient reçus. Quand le «propre en ordre» vient au secours de ceux qui le critiquent...

Des inquiétudes? *«Oui, le regroupement considérable que l'on constate actuellement dans le papier. Il serait vraiment difficile d'écrire un livre critique sur M. Lamunière, qui contrôle aussi bien la vente et la diffusion, par Payot et Naville, que la promotion, par les nombreux journaux de son groupe.»* Concentration qui rend d'autant plus importante l'émergence de réseaux alternatifs, comme les Librairies du présent (voir DP 916, «Le métier du livre»), qui assurent un tiers des ventes des Editions d'en bas. ■

Catalogue 1989 et renseignements aux Editions d'en bas, case postale 304, 1017 Lausanne 17. Téléphone: 021 23 39 18.

Démission

(cfp) Aymon de Mestral fait un récit touchant de la démission du conseiller fédéral Hoffmann dans le livre qu'il a consacré au président Motta (Payot, 1941).

En été 1917, pendant la Première Guerre mondiale, on apprend en Suisse que le conseiller fédéral Hoffmann a chargé le socialiste Robert Grimm d'une démarche à Petrograd (aujourd'hui Leningrad), siège du gouvernement russe, en vue de préparer la paix avec l'Allemagne. Le Conseil fédéral se réunit sans M. Hoffmann et décide que seule une démission est capable d'arranger les choses. M. Motta est chargé de la mission. *«Le soir même, après le dîner, il se rend au domicile de M. Hoffmann. Là, il trouve une mère et des enfants en larmes. Dominant son émotion, il s'apprête à exposer l'objet de sa mission. M. Hoffmann le prévient et lui remet sa lettre de démission, une lettre émue et digne.»*

Et Aymond de Mestral ajoute: *«Le spectacle de cette famille en larmes et de cette carrière brisée par un acte de politique personnelle devait s'imprimer à tout jamais dans la mémoire de M. Motta.»*

Fermez le ban et sortez les mouchoirs!

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Françoise Gavillet (fg)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Comuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Les socialistes sous influence

(jd) D'abord ils laissent leurs députés se débrouiller lors du débat parlementaire; la fraction, dans sa majorité, a rejeté l'initiative «Pour une Suisse sans armée et une politique globale de paix», sans pour autant adhérer à la conception actuelle de la défense nationale. Puis, samedi dernier, réunis en comité central, ils optent pour la liberté de vote. Enfin, en juin, ils tiendront un congrès extraordinaire pour débattre de la défense nationale.

Aux dernières élections fédérales, les socialistes ont subi un revers important; ils ont peine à mobiliser leurs troupes et à donner d'eux une image crédible. Pourtant il ne semble pas que le parti ait encore tiré les leçons de cet échec. Face à l'initiative d'un groupe marginal, sympathique dans son objectif mais politiquement erronée (cf. DP 932), il réagit dans le désordre, plus soucieux de ménager les antimilitaristes que d'affirmer clairement sa position propre. Une attitude qui ne contribue guère à améliorer son image et à attirer des électeurs. Ce qu'on aurait espéré: un débat dans les sections, puis un congrès reflétant ce débat afin que les députés puissent s'appuyer sur une position mûrie et démocratiquement élaborée.

DEVOIR DE RESERVE

US, my love

(jd) Klaus Jacobi a été notre ambassadeur à Washington. Aujourd'hui, il prend la fonction de secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères. A l'occasion de ce changement de poste le diplomate helvétique a accordé une interview au *Tages-Anzeiger* (21 janvier 1989). Admirateur inconditionnel du président Reagan, Jacobi justifie l'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'ONU (gel du versement des cotisations) et de l'UNESCO (retrait); il juge catastrophique la manière dont Jimmy Carter a conduit sa politique en matière de droits de l'homme. Un regret pourtant: si le Congrès avait appuyé Reagan dans sa volonté d'aider militairement la Contra, il n'y aurait plus aujourd'hui de problème au Nicaragua. Klaus Jacobi a le

droit d'avoir son opinion sur la politique américaine et d'en faire part aux autorités helvétiques. Mais ce n'est pas le rôle du représentant d'un pays neutre d'afficher publiquement ses préférences politiques et de légitimer les efforts de déstabilisation à l'égard d'un pays, le Nicaragua, avec lequel nous entretenons des rapports diplomatiques.

Jusqu'à présent, ces déclarations incongrues n'ont pas suscité de réactions officielles. Que n'aurait-on entendu, par contre, si l'ambassadeur suisse dans un pays africain avait prôné une aide accrue au Congrès national africain pour hâter la chute du régime raciste de Pretoria! On attend donc de René Felber qu'il tance vertement son nouveau bras droit; et, le cas échéant, qu'il s'en sépare si ce haut fonctionnaire ne comprend pas les devoirs inhérents à sa charge.

LIECHTENSTEIN

A chacun sa crise politique

(cjp) Le Liechtenstein est le pays étranger où il y a proportionnellement le plus de Suisses, puisqu'ils représentent plus du 15% de la population. Au surplus, la Principauté s'offre elle aussi une crise politique. Dernière monarchie germanique, le Liechtenstein doit réélire son parlement, dissout par le prince Hans-Adam. En effet, ce conseil (Landtag) n'était plus en mesure de prendre des décisions en raison de l'absence des sept élus du parti minoritaire. Ceux-ci boycottaient les séances à la suite du refus du parti majoritaire (huit élus) de nommer une commission d'enquête pour se prononcer sur les agissements contestés du président de la cour suprême du pays. Cette absence de quorum a guidé la décision du prince, et le nouveau parlement, qui passera de 15 à 25 membres, pourrait compter un troisième parti, de tendance conservatrice.

Malgré ses structures démocratiques, le Liechtenstein a un régime différent de la Suisse et de l'Autriche, ses voisines. Le prince possède des pouvoirs gouvernementaux encore importants, exercés par le prince Hans-Adam qui gouverne depuis quatre ans, par délégation de son père. Il ne veut pas se contenter de laisser les autorités élues traiter les affaires sous sa bienveillante surveillance et a des idées personnelles sur ce qui con-

vient à son pays, sur l'art de gérer les affaires et sur la collaboration internationale. On ne serait pas étonné qu'il réussisse à faire adhérer le Liechtenstein aux Nations-Unies et notre pays pourrait bientôt devoir répondre à une demande de révision importante des traités nous liant avec la Principauté. On prétend aussi que le prince Hans-Adam a aussi des contacts avec la rédaction du journal marginal d'opposition *Maulwurf* (la taupe), ce qui scandalise la bonne société locale.

Le Liechtenstein est certainement autant, sinon plus, ouvert au monde que la Suisse. On connaît la domiciliation sur son sol de sociétés importantes et les connaisseurs de la bourse suivent la progression des titres bancaires de la Principauté à la suite de mesures prises par la Suisse dans certains domaines financiers. La banque nationale, Liechtensteinische Landesbank, bénéficiant de la garantie de l'Etat, a passé l'année dernière le cap des cinq milliards de francs au bilan et le bénéfice brut a augmenté sensiblement. Elle n'est pas la seule à prospérer.

Ces jours, les partis désignent leurs candidats. Les résultats sont encore imprévisibles, mais une situation politique inédite pourrait sortir des urnes en mars.

INITIATIVES

Anti-nucléaire n'est pas vaudois

(pi) En 1987, un comité d'initiative conduit par Alternative socialiste verte déposait deux initiatives dans le canton de Vaud: l'une, constitutionnelle, s'intitule «Sortir du nucléaire» et l'autre, législative, «Comment sortir du nucléaire?». Le Conseil d'Etat a rendu publique sa position sur ces deux textes la semaine dernière et le moins qu'on puisse dire est que si le fond ne surprend guère, la forme est choquante. Personne ne s'attendait en effet à ce que l'Exécutif leur apporte son soutien, mais on ne comprend pas cette démolition systématique, exécutée avec un acharnement d'autant moins excusable que les Vaudois se sont montrés anti-nucléaires à deux reprises, acceptant des initiatives fédérales pourtant rejetées par la majorité du peuple et des cantons.